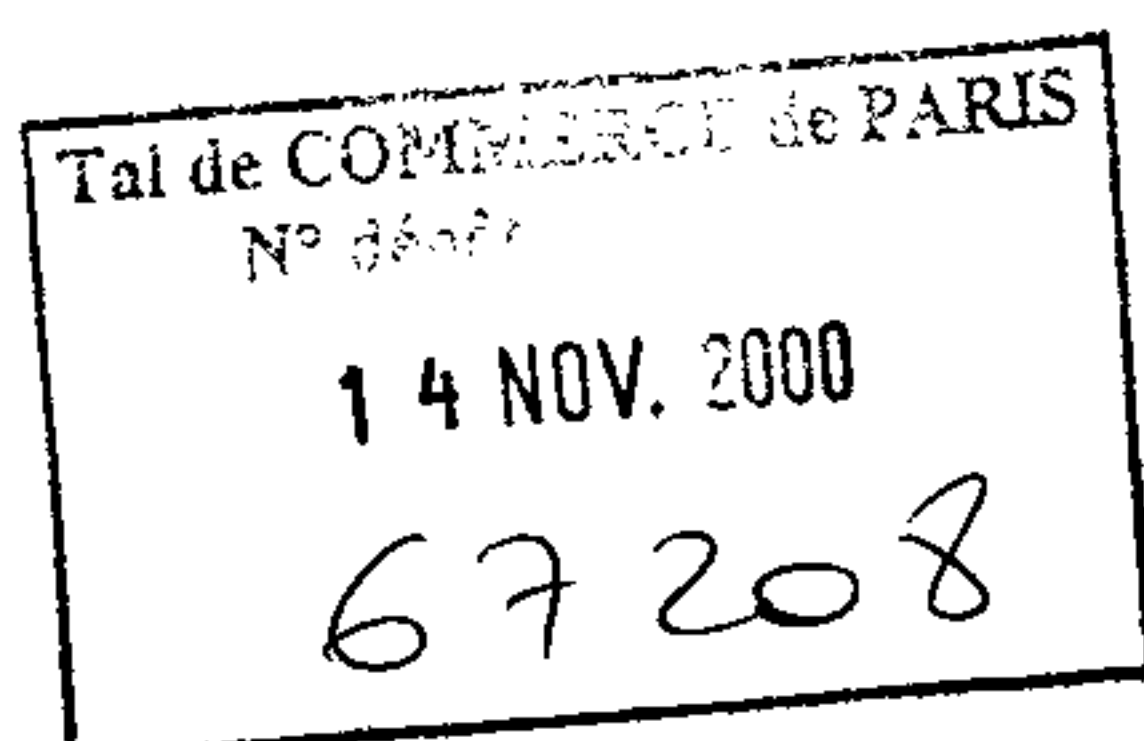




83 B 3692

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 SEPTEMBRE 2000**



L'an deux mil, le mercredi six septembre à huit heures trente, le Conseil ARCHE IMMOBILIER, société anonyme au capital de 8.803.300 francs, s'est réuni au siège social de la société, , sur convocation du Président .

Sont présents :

- Monsieur Claude SADOUN, Président
- Monsieur Marc SIMON
- Monsieur Jean-Luc LIABEUF,

Absent, excusé :

- Monsieur Thierry GUILLEMIN

Assistent également à la réunion:

- Monsieur Moncef ZNIBER,
- Monsieur Bernard ALLEMAND
- Madame Catherine COURGEON

La séance est présidée par Monsieur Claude SADOUN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La moitié au moins des Administrateurs étant présents, le Président constate et déclare que le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2000

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

ARCHE IMMOBILIER

Siège social : 59, rue de Provence 75439 PARIS Cedex 09 - Tél. : 01 49 95 37 37 - Télécopieur : 01 45 26 30 52
S.A. au capital de 8.803.300 F - 327 004 016 RCS Paris - Carte professionnelle délivrée par la Préfecture de Paris sous le n° T 3905
Transactions - Garantie par le C.C.F. 20 rue Lafayette - 75009 PARIS

4

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil que Monsieur Thierry GUILLEMIN a notifié à la société sa démission de ses fonctions d'Administrateur.

Le Conseil en prend acte et accepte la démission de Monsieur Thierry GUILLEMIN.

Le Conseil remercie Monsieur GUILLEMIN pour les services rendus à la société pendant l'exercice de son mandat.

COOPTATION D'UN ADMINSTRATEUR

Le Président expose ensuite au Conseil, qu'en raison de la démission de Thierry GUILLEMIN un siège d'administrateur est rendu vacant.

En conséquence, le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Thierry GUILLEMIN, démissionnaire, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Monsieur Bernard ALLEMAND
Demeurant 7 rue du Trésor
75004 PARIS

pour la durée restant à courir du mandat d'Administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Bernard ALLEMAND, présent, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

.....

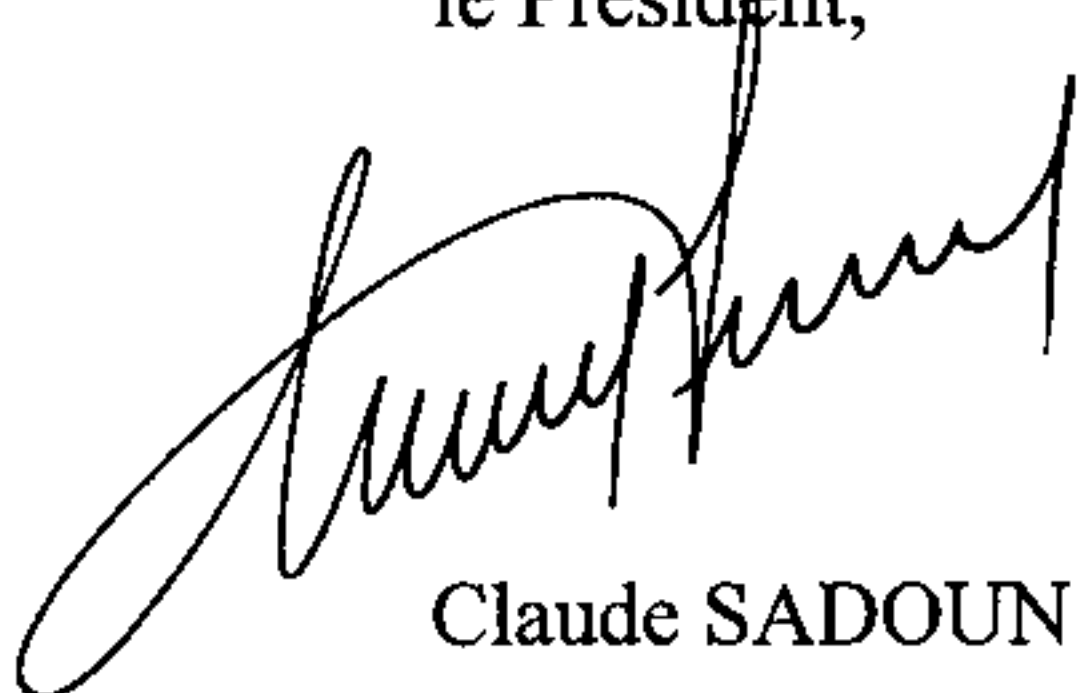
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Extrait certifiée conforme

le Président,

Paris, le 19 octobre 2000


Claude SADOUN